

## Validation du rapport national sur l'exécution de la CCD

Les travaux de l'atelier de validation du rapport national sur l'exécution de la Convention des Nations Unies sur la désertification organisé par le Ministère du Développement Rural et de l'Environnement ont été ouverts dimanche matin à Nouakchott.

Cette rencontre, qui dure 3 jours et à laquelle prennent part des représentants des secteurs concernés par la désertification et les partenaires au développement, a pour objectif d'étudier le rapport en question en vue de sa validation.

Ouvrant l'atelier, au nom du ministre, le Conseiller Technique chargé de l'Environnement, M. Dahmoud Ould Merzoug, a tout d'abord indiqué que la Mauritanie a souffert, plus que tout autre pays, des effets de la désertification. Cela, a-t-il ajouté, est dû à plusieurs facteurs

dont, notamment sa position géographique, la rareté des ressources en eau et le développement anarchique de l'espace urbain et ses corollaires: avancées des dunes vers les infrastructures économiques et sociales et la surexploitation du couvert végétal.

M. Dahmoud Ould Merzoug a en outre indiqué que le Gouvernement, devant cette situation, a très tôt mis en place des plans et programmes pour limiter les effets néfastes de ce phénomène, et ce conformément aux orientations du Président de la République, Monsieur Maouya Ould Sid'Ahmed Taya. Notons que la cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence du directeur de l'Environnement, du représentant de la Banque Mondiale et du directeur adjoint de l'Environnement et de plusieurs personnalités.

La désertification et la sécheresse sont deux problèmes majeurs que la Mauritanie, à l'instar des autres pays de la sous-région membres du Comité Inter Etat de Lutte contre la Désertification dans les pays du Sahel (CILSS), inscrit dans ses priorités en matière de protection de l'environnement.

Ces deux phénomènes, étroitement liés, entraînent une détérioration des pâturages et des surfaces cultivables, base des systèmes de production agrosylvo-pastoraux dans notre pays. En effet, notre environnement présente des caractères spécifiques, généralement hostiles à un développement socio-économique soutenu. Ceci exige une sensibilisation et un éveil de tout en chacun.

Face à une désertification rampante,

qui risque de trop durer, notre pays a adopté en 1987 son plan directeur de lutte contre la Désertification (PDLCD), et présenté à nos bailleurs de fonds en 1992 son programme multisectoriel de lutte contre la désertification (PMSLCD) au niveau national et régional.

En matière de protection de la nature, la stratégie nationale de conservation (SNC) a été également approuvée en 1987 pour être complémentaire avec le PDLCD.

D'autres grands cadres de lutte contre ce fléau ont été mis sur pied dont, entre autres, la stratégie nationale d'aménagement des forêts classées, élaborée en 1995.

Dans le domaine du développement du secteur rural, les politiques et stratégies concernant ce secteur, à l'horizon 2015, ont été présentées en 1998 à Paris, au groupe consultatif de partenaires de la Mauritanie. Ces différentes politiques et stratégies ont abouti à de nombreuses en matière de conservation et de gestion de nos ressources naturelles dans leur ensemble : terres cultivables, eaux, ressources forestières et fourragères.

Par ailleurs, un Plan d'Action National pour l'Environnement et le Développement Durable (PANE) a été élaboré. Les grands axes retenus dans ce plan se focalisent sur la sensibilisation, la responsabilisation, la formation et l'éducation des populations sur la nécessité de protéger l'environnement pour une véritable logique de développement durable.

Aussi, l'implication active des partenaires, à l'élaboration des programmes, la décentralisation des pouvoirs de décision et l'adoption d'un cadre institutionnel et juridique réglemant cette dynamique de gestion participative et intégrée, sont autant d'actions réalisées pour mettre un terme à la dégradation de notre environnement.

### Développement du secteur rural à l'horizon 2015

Dans la perspective d'un développement durable, quatre orientations stratégiques ont été retenues. Elles visent à contribuer à la sécurité alimentaire par le développement des niveaux de production nationale, améliorer les ressources des agriculteurs, lutter contre la pauvreté et à protéger les ressources nationales.

Il est important d'harmoniser, comme c'est le cas, toutes les stratégies avec le principe de convention de lutte contre la désertification. La protection et la restauration des ressources naturelles passent par un partenariat en vue de consolider la politique de décentralisation en matière de gestion environnementale. Cette politique impose la réalisation de projets pilotes de mise en valeur des ressources naturelles au profit

des populations locales.

### Environnement et développement durable

**La Mauritanie a élaboré et validé en 2004**

sa stratégie et son plan pour l'environnement et le développement durable. Cette stratégie qui sera bientôt soumise au gouvernement pour adoption a pour but de placer l'être humain au centre de la décision avec comme priorité la satisfaction des besoins des groupes les plus pauvres et les plus marginalisés, d'établir un consensus sur une vision commune de développement durable du pays ou encore de définir les grands axes prioritaires selon lesquels l'action doit se concentrer sur l'action pour que le développement du pays puisse être durable.

Dans le cadre du troisième axe stratégique, la lutte contre la désertification est intégrée à l'aménagement du territoire afin de répartir les activités humaines dans l'espace ; et ceci pour minimiser les impacts négatifs sur l'environnement et les ressources naturelles. De ce point de vue, deux activités humaines sont en train de favoriser la désertification et d'accroître la vulnérabilité de l'environnement aux aléas climatiques. Cela concerne, d'une part, la coupe du bois de chauffe, et d'autre part, le pastoralisme nomade.

En matière de valorisation des ressources halieutiques, le gouvernement a orienté sa politique sur la protection et la gestion de la ressource, ainsi que sa meilleure connaissance par des actions de recherche. Au niveau du secteur minier, le gouvernement envisage la mise en place d'une législation incitatrice capable d'attirer les investissements étrangers et d'augmenter les effets induits par celui-ci sur l'économie nationale.

Dans le domaine de l'eau, la politique du pays est orientée vers la prise en charge de la gestion des équipements par les populations et l'implication du secteur privé dans la réalisation et la gestion des ouvrages.

Dans le domaine de l'énergie domestique, notre pays envisage de renforcer et de protéger le couvert végétal, améliorer le rendement du bois comme source d'énergie et réduire l'utilisation des combustibles ligneux en favorisant l'utilisation des produits pétroliers.

Dans le domaine de la bonne gouvernance, indispensable pour toute politique de développement, l'Etat a opté pour le développement des ressources humaines locales, l'institutionnalisation de la bonne gouvernance environnementale ou encore le renforcement en techniques de l'environnement des ONGs concernées. En tout état de cause la désertification est un phénomène à surveiller.